

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU C.C.A.S DE LA COMMUNE  
de SAINGHIN-EN-WEPPE**

-----

**Séance du 13 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Matthieu CORBILLON, Président du C.C.A.S.

**Etaient présents** : MM. Mmes CORBILLON Matthieu, DELPORTE Marie-Françoise, BRASME Marie-Laure, DUPONT Valérie, GUERBEAU Pascale, RIQUART Cécile, JENNEQUIN Odette, LEPAN Andrée, SILVERE Helen

**Avait donné procuration** :

Mme BOITEAU Nadège à Mme DELPORTE Marie-Françoise  
M. DUTOIT Maurice à Mme BRASME Marie-Laure

**Assistait à la séance** : Mme Claire ROLAND, Secrétariat Général

**Secrétaire de séance** : Mme DELPORTE Marie-Françoise

<b>N° 4</b>
-------------

<b>FINANCES</b>
-----------------

Adoption du budget primitif 2023
----------------------------------

Nombre de membres  
afférents au Conseil d'Administration  
En exercice : 11  
Présents : 9  
Quorum : 6  
qui ont pris part à la délibération : 11  
date de la convocation : 7 avril 2023  
date de réception en préfecture : jeudi 20 avril 2023

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 13 AVRIL 2023

---

N° 4

### FINANCES

Adoption du budget primitif 2023

#### Préambule

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget primitif,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulée lors de la séance du conseil d'administration du C.C.A.S du 23 mars 2023,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2023 présenté par le Président, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du C.C.A.S pour l'exercice 2023.

Il est rappelé que le vote du budget se fait par chapitre, ou par article si le conseil municipal le décide, conformément à l'article L 2312-2 du CGCT.

Le budget primitif pour l'exercice 2023, est équilibré en recettes et dépenses :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	228 050,49 €
Dépenses et recettes d'investissement :	81 547,44 €

Le Quorum constaté,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

- **D'ADOPTER** le budget primitif pour l'exercice 2023 tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Président du C.C.A.S,  
Matthieu CORBILLON

